

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 3 octobre 2025
(webconférence)**

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 3 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré

Objet : Feuille de route science ouverte

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

il est demandé au Conseil académique d'approuver la feuille de route Science ouverte

Résultat du vote	Membres en exercice	61
	Nombre de membres présents ou représentés	38
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	38

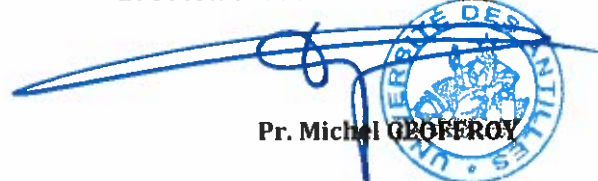
Avis : FAVORABLE

La feuille de route Science ouverte est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe-à-Pitre, le 8 octobre 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



FEUILLE DE ROUTE SCIENCE OUVERTE

La science ouverte s'impose aujourd'hui comme un pilier fondamental de la recherche et de l'enseignement supérieur, promouvant la diffusion sans entrave des publications, des données, des codes sources et des résultats scientifiques. Ce mouvement, qui vise à rendre la recherche accessible à tous, s'inscrit dans une dynamique internationale engagée depuis plus de vingt ans.

Au niveau européen, des initiatives majeures ont jalonné ce parcours, notamment l'Appel d'Amsterdam en 2016 qui prône un accès libre à toutes les publications scientifiques¹, et la création en 2018 de la cOAlition S, un consortium de financeurs européens à l'origine en 2021 du Plan S pour garantir un accès ouvert immédiat aux publications financées publiquement². Conformément à ces engagements, les appels à projets financés sur fonds européens incluent des exigences d'accès ouvert immédiat aux résultats³. Parallèlement, l'UNESCO a publié en 2021 une Recommandation sur la science ouverte, renforçant la dimension globale de cette politique⁴.

En France, la politique de science ouverte s'est structurée dès 2001 avec la création de l'archive ouverte HAL, devenue la plateforme nationale de dépôt des publications scientifiques⁵. La loi pour une République numérique de 2016 a inscrit dans le droit le

¹ AMSTERDAM CONFERENCE 'OPEN SCIENCE: FROM VISION TO ACTION', 2016. Amsterdam call for action on open science. [en ligne]. 2016. Disponible à l'adresse :

<https://openarchiv.hypotheses.org/files/2016/06/amsterdam-call-for-action-on-open-science.pdf>

² SCHILTZ, Marc, 2018. Why Plan S. *Coalition S* [en ligne]. 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.coalition-s.org/why-plan-s/>

³ EUROPEAN COMMISSION, [sans date]. Horizon Europe support for open science. *European Research Area Platform* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://european-research-area.ec.europa.eu/horizon-europe-support-open-science>

⁴ UNESCO, [sans date]. Open science Making science more accessible, inclusive and equitable for all. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.unesco.org/en/open-science>

⁵ CENTRE POUR LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE DIRECTE, 2025. A propos. *HAL* [en ligne]. 2025. Disponible à l'adresse : <https://about.hal.science/>

principe d'accès ouvert aux publications issues de la recherche financée sur fonds publics. En 2018 puis en 2021, le premier puis le deuxième Plan national pour la science ouverte ont rendu obligatoire l'accès ouvert aux produits de la recherche issus de projets financés sur fonds publics : publications et données, codes sources et logiciels. De plus, la Loi de programmation de la recherche a fixé, en 2020, l'objectif de 100% de publications en accès ouvert en 2030⁶. La création d'une plateforme nationale pour les données de la recherche, *recherche.data.gouv*⁷ est venue compléter l'architecture de diffusion nationale. En application de cette politique volontariste, les agences françaises de financement, comme l'ANR, ont également adopté des politiques exigeant le dépôt en accès ouvert voire la non-cession des droits des publications qu'elles financent⁸.

Dans la présente feuille de route, l'Université des Antilles, consciente de son rôle dans le déploiement de ce programme au niveau territorial, formalise son engagement actuel et décline les actions concrètes futures qu'elle entend mettre en œuvre en cohérence avec les orientations stratégiques définies par les plans nationaux et les standards européens, afin de renforcer la visibilité, la reproductibilité et l'impact de la recherche produite au sein de notre établissement.

⁶ MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2020. LPR : Les principales dispositions de la loi. *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/lpr-les-principales-dispositions-de-la-loi-49691>

⁷ MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2021. Le Plan national pour la science ouverte 2021-2024 : vers une généralisation de la science ouverte en France. [en ligne]. 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-2021-2024-vers-une-generalisation-de-la-science-ouverte-en-48525>

⁸ La science ouverte, 2023. *Agence nationale de la recherche* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/>

AXE 1

FAVORISER L'ACCES OUVERT DES PUBLICATIONS, DANS LE RESPECT DE LA LIBERTE ACADEMIQUE ET DES DROITS D'AUTEUR DU CHERCHEUR

REALISATIONS :

- En 2017, l'Université des Antilles a rendu obligatoire le signalement de toutes les publications scientifiques sur son portail institutionnel HAL-UA.
Depuis 2024, la répartition des crédits de recherche est conditionnée au recensement des publications scientifiques dans le Système d'Information UA-Recherche. Ce SI est automatiquement alimenté par HAL. L'adoption de cette stratégie d'attribution des financements a renforcé le caractère obligatoire du signalement sur HAL.
- L'Université des Antilles a adhéré à plusieurs abonnements « read & publish » offrant des opportunités de publication en Open Access sans frais supplémentaires. Dans le cadre de conventions documentaires avec les CHU de Martinique et de Guadeloupe, les chercheurs hospitaliers en bénéficient aussi.
- Les trois revues des Presses Universitaires des Antilles sont publiées en libre-accès⁹ sur OpenEditions Freemium, selon un modèle économique « diamant » supporté financièrement par l'Université.
- La diffusion en libre-accès sur DUMAS des meilleurs mémoires de Master a été votée dès 2010 ; les thèses d'exercice ont suivi en 2014. La diffusion sur HAL-TEL des thèses de doctorat est systématique depuis 2019.

OBJECTIFS :

- Objectif 1.** Encourager la publication en OA sans frais supplémentaires dans le cadre des accords transformants auxquels l'Université a adhéré ;
- Objectif 2.** Étendre le modèle Freemium à certaines collections de monographies des Presses Universitaires ;
- Objectif 3.** Mieux identifier les frais de publications dans les revues en « gold open access » des chercheurs de l'institution ;
- Objectif 4.** Aider au choix des revues conformes aux exigences des agences de financement nationale et européenne ;
- Objectif 5.** Étendre la diffusion des meilleurs travaux étudiants à tous les diplômes conférant le grade de Master ;
- Objectif 6.** Consolider l'interopérabilité entre HAL et le Système d'Information UA Recherche.

⁹ Présentation, [sans date]. *Presses Universitaires des Antilles* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://presses.univ-antilles.fr/presentation>

AXE 2

PROMOUVOIR LE PARTAGE DES DONNÉES DE LA RECHERCHE, CONFORMEMENT AU CADRE JURIDIQUE NATIONAL ¹⁰

REALISATIONS :

- Depuis 2020, les doctorants sont sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des données et initiés aux enjeux du Plan de Gestion des Données.
- À travers son réseau de partenaires, la Bibliothèque Numérique MANIOC diffuse la culture et les bonnes pratiques du libre-accès au niveau territorial.

OBJECTIFS :

Objectif 1. Généraliser l'usage de Persistent Identifiers (PIDs)

- a. Signaler les unités de recherche de l'Université dans le Research Organization Registry (ROR) afin de leur affecter un identifiant pérenne et ouvert ;
- b. Inciter les chercheurs à créer et/ou entretenir des identifiants HAL et ORCID ;
- c. Appuyer progressivement l'alimentation du SI Recherche sur les identifiants existants.

Objectif 2. Se doter des moyens humains, techniques et matériels pour accompagner les réponses aux appels à projets de l'Agence Nationale de la Recherche ou de la Communauté Européenne sur la question des données :

- a. Aide à la rédaction d'un Plan de Gestion de Données,
- b. Accompagnement juridique et technique pour le stockage, la conservation et le partage des données : conseil, moyens informatiques, aide à l'application des principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable) et des licences ouvertes ;
- c. Encourager le dépôt sur HAL des données de la recherche multimédia (images, sons, vidéos) ;
- d. Préparer la création d'un espace institutionnel propre à l'UA sur l'entrepôt national recherche.data.gouv¹¹ pour les doctorants et chercheurs.

¹⁰ Loi « Lemaire » de 2016 ; article L. 533-4 du Code de la recherche ;

¹¹ <https://recherche.data.gouv.fr/fr>

AXE 3

DEVELOPPER LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES DES PERSONNELS, ETUDIANTS ET CHERCHEURS

REALISATIONS :

- Les doctorants sont sensibilisés depuis 2019 aux enjeux de la Science Ouverte (publications et données) ; ils sont initiés au dépôt dans HAL depuis 2025.
- Des ateliers de la valorisation sur les thèmes de la propriété intellectuelle, de la déclaration d'invention ou des cahiers de laboratoires ont été organisés par la Direction de la Recherche et de la Valorisation.
- Un accompagnement au dépôt dans HAL est effectué individuellement ou dans les laboratoires.

OBJECTIFS :

Objectif 1. Sensibiliser les étudiants

- a. Initier les étudiants à l'écosystème de la publication scientifique et aux enjeux de la Science Ouverte à partir du Master ;
- b. Promouvoir et systématiser la diffusion en accès libre des travaux universitaires de qualité sur les plateformes conformes au libre-accès, pour accoutumer les étudiants à cette démarche dès le niveau bac+4 ;

Objectif 2. Ouvrir à tous les personnels des ateliers d'initiation à la Science Ouverte ;

Objectif 3. Consolider les connaissances et compétences des acteurs de la recherche sur les aspects juridiques et techniques de la Science Ouverte, et sur l'importance de son évaluation :

- a. Consacrer dès 2025 plusieurs interventions sur ce thème lors des Journées de la Recherche ;
- b. Accompagner les chercheurs dans la création de leur identifiants HAL et ORCID ;
- c. Proposer régulièrement des ateliers sur le droit de la propriété intellectuelle dans le domaine de la recherche publique, sur les licences libres et sur l'exception pédagogique ; sur les aspects pratiques de l'ouverture des résultats de la recherche.

AXE 4

RENFORCER LES RELATIONS ENTRE SCIENCE ET SOCIÉTÉ

REALISATIONS :

- Depuis 2019, l'Université des Antilles organise une finale régionale qualificative pour la demi-finale nationale du concours *Ma thèse en 180 secondes*. Le concours est chaque année l'occasion d'ouvrir un campus au grand public et aux lycéens et de promouvoir la recherche scientifique au sein de la société.
- Les campus participent chaque année à la Fête de la Science en collaboration avec les centres de culture scientifique, technique et industrielle (C.C.S.T.I.) de Martinique (Carbet des Sciences) et Guadeloupe (Archipel des Sciences) ;
- La Bibliothèque Numérique MANIOC diffuse en libre-accès et de manière pérenne un vaste patrimoine d'archives locales ou concernant la zone Caraïbe, ainsi que plus de 2500 enregistrements vidéo de conférences et congrès organisés à l'Université des Antilles sur des thématiques régionales ;
- TRAMIL, banque de données ethno-pharmacologiques interactive hébergée à l'Université des Antilles, met à la disposition des experts et de toute la société les travaux de recherche du réseau scientifique caribéen Tramil¹².

OBJECTIFS :

- Objectif 1.** Créer des partenariats avec les acteurs éducatifs et culturels des deux territoires : collaborer avec les établissements scolaires, musées, associations, médiathèques pour organiser des activités de diffusion scientifiques, accueillir des expositions coconstruites autour de thématiques locales ;
- Objectif 2.** Encourager la participation citoyenne à la recherche : mettre en place un espace dédié à la collaboration entre chercheurs, citoyens et autres parties prenantes ;
- Objectif 3.** Proposer aux organisateurs de colloques et conférences sur des thématiques caribéennes un service de captation et de diffusion sur MANIOC clé en main ;
- Objectif 4.** Encourager le dépôt sur HAL des autres données multimédia de la recherche (images, sons, vidéos).

¹² <https://www.tramil.net/fr>